

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Paris-Vatry, un outil au service du développement durable

Concilier développement économique, exigence environnementale, et intégration sociale, tel est l'objectif que s'est fixé l'aéroport Paris-Vatry pour constituer une offre performante et conforme aux principes du développement durable. Aujourd'hui, plus que jamais, cette notion est au cœur de la stratégie pour faire de Paris-Vatry un acteur responsable, incontournable dans le monde du transport.

5 axes illustrent cette stratégie

- PRESERVER** la vie et l'environnement
- FAVORISER** le dialogue et la concertation
- DEVELOPPER** un investissement socialement responsable
- INNOVER**
- CONTRIBUER** à l'élaboration d'une politique de transport adaptée

Une démarche globale en faveur du Développement Durable

Depuis l'origine du projet, la préoccupation environnementale et l'engagement en faveur du Développement Durable font l'objet de la plus grande attention. Tant de la part du Conseil Général de la Marne, aménageur et 1^{er} financeur de Paris-Vatry, que du gestionnaire de l'aéroport ou encore des opérateurs de fret, transporteurs ou logisticiens présents sur le site.

En effet, tous proposent une série de services et de mesures à vocation durable qui témoignent à la fois de leur volonté de préserver l'environnement et les populations riveraines, de maîtriser les coûts d'exploitation et de s'engager à long terme sur la voie du développement durable :

Conservation du milieu naturel et utilisation des ressources propres du site

- Analyse approfondie du milieu naturel et des ressources végétales, minérales et animales du site en amont de la construction de l'aéroport
- Reboisement de 133 ha de forêt, réintroduction d'essences locales sur des terrains appartenant soit à l'Etat, soit au Département de la Marne (arrêté du 25 août 1997, modifié le 5 novembre 1997)
- Réutilisation des matériaux disponibles sur le site
- Installation de bassins de décantation permettant le traitement des eaux usées (conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992)

» ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Zone C Zone B Zone A

Normée

Lenharrée

VERS REIMS

Bussy-Lettrée

N 77

A 26

Dommartin-Lettrée

N 4

Sommeus

N 4

VERS VITRY-LE-FRANÇOIS

A 26

VERS TROYES

Zone A forte exposition / 0 habitant
Zone B exposition moyenne / 0 habitant
Zone C faible exposition / 381 habitants

▲ Respect du cadre de vie des populations riveraines

- ✚ Transparence, clarté et concertation
- ✚ Plan d'exposition au bruit exceptionnel : aucune habitation en zones A et B, 381 habitants en zone C (bruit modéré)
- ✚ Travaux d'isolation phonique entrepris à titre de compensation par le Conseil Général de la Marne pour les 151 habitations situées en zone C

▲ Des zones logistiques protégées et en voie de certification

- ✚ Plan de sécurisation du site hors aéroport
- ✚ Réflexion sur la certification ISO 14001

▲ Des sites logistiques conçus pour minimiser l'impact sur l'environnement

- ✚ Réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre
- ✚ Economies d'énergie et d'eau
- ✚ Réduction des coûts d'exploitation des entrepôts
- ✚ Utilisation de matériaux recyclables

▲ Des entreprises responsables, tournées vers l'avenir

- ✚ Intégrer
- ✚ Insérer
- ✚ Former et Développer la promotion interne
- ✚ Valoriser les femmes et les hommes

